

INFORMATION DE Mme SOUZY, Directrice de l'Ecole élémentaire « Pierre Brossolette » Garéoult.

Nouveau protocole sanitaire, suite au confinement du 30 octobre 2020.

Le principe est celui de l'accueil de tous les élèves.

PROTOCOLE SANITAIRE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

1) La distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre **lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux)

2) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école;
- avant et après chaque repas ;

- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

3) Le port du masque

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du

masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Nouvelles consignes par rapport au protocole de septembre :

- Le lavage des mains sera réalisé, en plus, avant et après chaque récréation, (donc 8 fois par jour à minima).
- Masque pour tous les élèves dès le CP.
 - Lundi 2 novembre, la municipalité offrira un masque en tissu lavable à chaque élève. Attention il faudra laver ce masque avant l'utilisation.
 - **Chaque jour les élèves devront se munir de 2 masques:** un pour le matin et un pour l'après-midi. Pour les élèves déjeunant à la cantine, il leur est demandé de venir avec 2 sacs « zippés » (sac de congélation) avec leur nom, prénom et classe inscrit dessus afin de pouvoir les déposer sur la table pendant le repas de cantine (un sac pour le masque usagé et un sac pour le masque propre).
 - **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**
- Pour éviter de boire au robinet, une petite bouteille d'eau est conseillée.
- Les jeux de cour: Afin d'éviter les jeux partagés, nous demandons aux élèves qui le veulent de venir avec un petit sac à dos et quelques jouets personnels. Les bancs de la cour seront condamnés avec de la « Rubalize » pour éviter une contamination possible entre les groupes.
- Pour éviter le brassage des élèves, il y a depuis le début de l'année scolaire déjà 2 temps de récréation: 1 pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et 1 pour le cycle 3 (CM1 et

CM2). Nous gardons ce fonctionnement mais les CP seront séparés des CE1 et CE2 dans la cour.

- Les horaires de l'école sont inchangés.
- Pour éviter le brassage des élèves, le périscolaire se fera à l'école élémentaire le matin comme le soir, en salle polyvalente ou autres salles de classe inoccupées.
- L'aide aux devoirs organisée le mardi et/ou le jeudi soir de 16h à 17h par « Familles rurales » est suspendue pour le moment.

Pour terminer, je vous envoie en pièce jointe un «justificatif de déplacement scolaire» avec le cachet de l'école que vous devrez avoir avec vous pour venir accompagner ou chercher votre enfant à l'école. Les élèves rentrant seuls chez eux doivent aussi l'avoir avec eux. Un justificatif sur feuille papier vous sera également remis lundi par l'intermédiaire de votre enfant.

Merci de votre compréhension. En cette période très particulière, prenez bien soin de vous et des vôtres.

Cordialement,

La directrice, Mme SOUZY.